

INVITATION A SOUMISSIONNER

RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LOCAUX ET ESPACES VERTS
DES LOCAUX ET RAMASSAGE DES ORDURES DE LA MAISON COMMUNE
POUR UN CONTRAT LTA DE TROIS ANS RENOUVELABLE UNE FOIS

RFP No.: 55662/RFP/PNUD GUINEE/2021

Projet: MAISON COMMUNE DES NATIONS UNIES

Pays: GUINEE CONAKRY

Publié le : 15 November 2021

Sommaire

Section 1. Lettre d'Invitation	•••••		4
			5
A. DISPOSITIONS (_
		Iospitalité	
G			
			6
B. Invitation à soumi	, ,		
		on	
· ·			
		umission	
	_	et la qualification des soumissionnaires	
		on technique	
-			
		sociation	
<u>-</u>	-		
		tion	
		ité de la Proposition	
	•		
•			
•	•		10
C. SOUMISSION ET	Γ OUVERTURE I	DES PROPOSITIONS 11	
1		es propositions et propositions tardives	
		on des propositions	
25. Ouverture des	propositions		12
D. Evaluation des pro	opositions 12		
26. Confidentialité	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		12
27. Evaluation des	propositions		13
28. Examen prélin	ninaire		13
29. Évaluation de	l'éligibilité et de la	qualification	13
30. Evaluation des	propositions techn	niques et financières	13
31. Vérifications n	écessaires		14

32.	Clarification des propositions	15
33.	Réactivité de la proposition	15
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables	15
E. A	djudication du contrat 15	
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition	15
36.	Critères d'attribution	16
37.	Debriefing	16
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	16
39.	Signature du contrat	16
40.	Type de contrat et conditions générales	16
41.	Garantie de performance	16
42.	Garantie bancaire pour les avances	16
43.	Dommages et intérêts	17
44.	Dispositions relatives au paiement	17
45.	Plainte des fournisseurs	17
46.	Autres dispositions	17
Section 3. Fiche	Technique	18
Section 4. Critèr	re d'évaluation	21
Section 5. Term	es de Référence	25
Section 6 : Form	nulaires de soumission / Liste de contrôle	30
	aire de soumission de la proposition technique	
	aire d'information du soumissionnaire	
Form C: Formul	laire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Associationaire de qualification	35
	aire de la proposition technique	
Form F: Formula	aire de soumission de proposition financière	45
	laire de proposition financière	
Form H: Formula	aire de garantie de soumission	

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

Section 1: Lettre d'Invitation

Section 2: Instruction aux soumissionnaires

Section 3: Fiche technique (FT) Section 4: Critères d'évaluation Section 5: Termes of Reference

Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer

- o Form A: Formulaire de soumission technique
- o Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
- o Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
- o Form D: Formulaire de qualification
- o Form E: Format de proposition technique
- o Form F: Formulaire de soumission financière
- o Form G: Format de proposition financière

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à <u>offres.gn@undp.org</u> en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :	Approuvé par :		
Name: Soriba CONTE	Name: Boureima Younoussa		
Titre: Procurement Analyst	Titre: Représentant Résident Adjoin		
Date: November 15, 2021	Date: November 15, 2021		

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

		TRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES
A. DISPOSITIONS	GENI	ERALES
	1.1	Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante :
		https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-
		<u>476a-8ef8-e81f93a2b38d</u>
1. Introduction	1.2	Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP.
	1.3	Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat
	3.1	Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/offic e of audit andinvestigation.html#anti
2. Fraude et Corruption,	3.2	Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants.
Cadeaux et Hospitalité	3.3	En application de cette politique, le PNUD : (a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire
3.		sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour
		le contrat en question ;
		(b) déclarera un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période
		déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le
		vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en
		exécutant un Contrat du PNUD.
	3.4	Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf
4. Eligibilité	4.1	Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié

- comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations.
- 4.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.
- 5.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils :
 - a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisé pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection;
 - b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou
 - c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit.

5. Conflit d'Intérêts

- 5.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants :
 - a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP; et
 - b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale.
 - La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière.
- 5.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.

B. Invitation à soumissionner (RFP)

- 6. Considerations Générales
- 6.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture

		de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la
	6.2	proposition. Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.
7. Coût de préparation de la proposition	7.1	Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.
8. Langues	8.1	La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.
	9.1	La proposition doit comprendre les documents suivants : a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du
9. Documents à		soumissionnaire ;
considérer dans la soumission		b) Proposition technique
ia sountission		c) proposition financière ;
		e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition.
10. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaire s	10.1	Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.
	11.1	Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP.
	11.2	La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable.
11. Format et contenu de la proposition technique	11.3	Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD
	11.4	Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.
12. Proposition Financière	13.1	The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs.
13.	13.2	Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price.

	Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.
14. Garantie de	14.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition.
	14.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée.
soumission	14.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition
	14.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.
	15.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions :
15. Devises	a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et
	b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.
16. Joint	16.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise.
Venture, Consortium or Association	Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD.
	16.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 cidessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition.
	16.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la

		coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que
		dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD.
	16.5	Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer : a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium
		ou l'association ; et
		b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du
		consortium ou de l'association.
	16.6	Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles. La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même
		entreprise.
	17.1	Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise. Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes :
		a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire
		majoritaire ; ou
		b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de
		l'autre ou
		c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou
17. Proposition		d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers
Unique		communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence
		sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ;
		e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si
		un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition
		sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou
		f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe
		d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce
		processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux
		sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition.
18. Période de Validité de la	18.1	Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être

Proposition	déclarée non recevable. 18.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.
19. Extension de la Période de Validité de la Proposition	 19.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition. 19.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale. 19.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.
20. Clarificatio n des propositions 21.	 21.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue. 21.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT. 21.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.
22. Modificatio n des Propositions 23.	 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires éventuels. Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.
24. Proposition Alternative	 24.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative. 24.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être
25. Conférence préparatoire	clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative" 25.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des

soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.

C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS

26. Soumission

- 26.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT.
- 26.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition.
- 26.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.

Dépôt Manuel (Non autorisé)

- 26.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messager ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit :
 - a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra.
 - b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent :
 - i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ;
 - ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT;
 - iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT.

Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.

Soumission par email (Non autorisé)

- 26.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit :
 - a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT;
 - b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT;
 - c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe

	qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition. 26.6 La soumission électronique par eTendering : Uniquement https://etendering.partneragencies.org
Soumission eTendering (Autorisée)	NB : Seule la soumission par etendering est autorisée.
27. Date limite pour la soumission des propositions et	28.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD.
propositions tardives 28.	28.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.
	30.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation.
29. Retrait, substitution et modification des propositions	30.2 Soumissions manuelles et par courriel : un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme « retrait» «substitution» ou «modification» .
30.	30.3 eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation
	30.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.
31. Ouverture des propositions 32.	32.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
D. Evaluation de	s propositions
33. Confidential ité	33.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu.
	33.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de

34. Evaluation des propositions	la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD. 34.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées. 34.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes : a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières
35. Examen préliminaire 36.	36.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.
	38.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation).
37. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification 38.	 38.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.
39. Evaluation des propositions techniques et financières	39.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant.

- 39.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable.
- 39.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière.
- 39.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante:

Evaluation de la proposition technique (PT)

PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100

Evaluation de la proposition financière (PF):

PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100

Score total combiné

Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)

. Vérifications

nécessaires

40.

- 40.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants :
 - a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire;
 - Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation;
 - c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire;
 - d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire;
 - e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire;
 - f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans

		le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.
41. Clarificatio n des propositions	41.1	Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition.
	41.2	La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans
	41.3	l'évaluation des propositions, conformément à la RFP. Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.
42. Réactivité de la proposition	42.1	La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réservation ou omission.
	42.2	Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.
	44.1	À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle.
	44.2	Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition.
43. Non- conformités,	44.3	Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger les erreurs arithmétiques comme suit:
erreurs et omissions réparables 44.		 a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente o f le point décimal du prix unitaire ; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et
		c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra.
		d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée.
E. Adjudication	du cont	trat
45. Droit d'accepter, rejeter, une ou	46.1	Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans
rejeter, title ou	1	, ,

toute proposition 46.	encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
47. Critères d'attribution 48.	48.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
49. Debriefing	49.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
50. Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	50.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
51. Signature du contrat	Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.
52. Type de contrat et conditions générales	53.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-We-Buy.html
54. Garantie de performance	54.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/ layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP_POPP DOCUMENT_LIBRARY/public/PSU_Solicitation_Performance% 20Guarantee% 2 0 Form. docx & action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif.
55. Garantie bancaire pour les avances	55.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP POPP

DOCUMENT LIBRARY/Public/PSU Contract%20Management%20Payment%20	<u>0a</u>
nd%20Taxes Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=de	<u>ef</u>
<u>ault</u>	
5.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages- intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.	
B.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.	
2.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises q n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/busin-ss/protest-and-sanctions.html	
 (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorit D.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 	té.
59	nd%20Taxes Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=deault 56.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat. 58.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat. 59.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises con'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/busin ss/protest-and-sanctions.html 60.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hô (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorit au nême prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorit aus le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 60.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passatic des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/158ref

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques
1	7	Langue de la proposition	Français
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous- parties du Tor (soumissions partielles)	Non Autorisé
3	20	Propositions alternatives	Ne seront pas considérées
4	21	Conférence préparatoire	Ne sera pas menée Fournir les détails ci-dessous si "" sera menée "est sélectionné, sinon supprimer les éléments ci-dessous Heure: [11H TU] Date: Click here to enter date and time. Lieu: [PNUD GUINEE] Par Skype ou par Téléconférence pour échanger sur les différents points relatifs à l'appel d'offre: a) Termes de Références (TDsR) et attentes des commanditaires; b) Clarification sur les méthodes de préparation et évaluation des offres. Les détails des coordonnées de cet appel peuvent être obtenus en contactant l'adresse suivante: Le point focal du PNUD pour cette disposition est: Eugène Ruhinguka Téléphone: +224 669 888 077 E-mail: eugene.ruhinguka@undp.org
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours

6	14	Garantie de soumission	Non Requise
7	41	Paiement anticipé lors de la signature du contrat	Non autorisée
8	42	Dommages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Fournir les détails ci-dessous si "Seront appliqués" est sélectionné, sinon supprimer les éléments ci-dessous Pourcentage du prix contractuel par jour de retard : N/A Nombre maximal de jours de retard 30, après quoi le PNUD peut résilier le contrat.
9	40	Garantie de performance	Non requise
10	18	Devise de la proposition	Devise localeGNF
11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	Insérer nombre Jours avant la date de soumission
12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Point focal au PNUD : [Eugène Ruhinguka] Adresse : [Procurement spécialiste PNUD GUINEE] Adresse électronique : [eugene.ruhinguka@undp.org]
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et posté sur le website : UNDP procurement notice & UNGM
14	23	Date de soumission	Mardi 30 novembre 2021à 00 heure, Temps Universel
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	 ☐ Messagerie/livraison manuelle ☐ Soumission par email X☐ e-Tendering
15	22	Adresse de soumission de proposition	Lien: https://etendering.partneragencies.org

16	22	Soumission électronique (eTendering)	 Format : fichiers PDF – OFFRE TECHNIQUE ET OFFRE FINANCIERE Max. Taille du fichier par transmission : [7Mo] Unique voie de soumission : Etendering https://etendering.partneragencies.org
17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70% -30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour passer est de 70%.
18		Date prévue pour le commencement du contrat	01/01/2022
19		Durée maximale prévue du contrat	Trois ans , renouvelable une fois
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement
21	39	Type de contrat	Bon de commande et Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services. http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD pour les services professionnels http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
23		Autres renseignements relatifs au RFP	NB : A l'issue du processus de sélection, une seule société sera retenue

SECTION 4. CRITERE D'EVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis
- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec. Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
Statut légal	Le fournisseur est une entité légalement enregistrée.	Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire
Eligibilité	Le fournisseur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Qualification		
Historique des contrats non performants ¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification à compléter par le soumissionnaire sur base des TDRs	
Expérience antérieure	Minimum Deux (2) années d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification à compléter par le soumissionnaire sur base des TDRs	
	Minimum 3 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécuté au cours des 10 dernières années. (Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	Formulaire D : Formulaire de qualification à compléter par le soumissionnaire sur base des TDRs	
Position financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 50 000 USD pour les 3 dernières années. (Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	Formulaire D : Formulaire de qualification à compléter par le soumissionnaire sur base des TDRs	
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. (Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	Formulaire D : Formulaire de qualification à compléter par le soumissionnaire sur base des TDRs	

Critères d'évaluation technique

4.1 Critères d'évaluation de l'offre technique

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les critères, sous-critères d'évaluation, et les poids respectifs de la **Proposition Technique Complète** sont les suivants :

Critères/sous-critères d'évaluation	Points/poids
Expertise de l'entreprise/organisation	40
Méthodologie, adéquation aux conditions et chronogramme	40
Qualification du personnel	20
Total	100

Les détails de l'expertise requise sont décrits dans les TDRs ci-dessous.

Preuve de l'expérience et de l'expertise et de la compétence technique :

Les Cabinets/Sociétés, dans leurs propositions techniques, devront fournir des informations sur leur compétence dans les domaines de l'étude tels que définis ci-dessus, et comment ils pourront mobiliser l'expertise nécessaire en cas de besoin. Cette information devra présenter de façon synthétique la nature des services offerts et des travaux effectués. Les Cabinets devront fournir des informations sur leurs performances sur des contrats relatifs à des domaines similaires à la présente étude avec des agences multilatérales et bilatérales, ou dans des contrats avec des gouvernements : présentation d'expériences avérées sur des études réalisées dans des pays similaires à la Guinée. Cette information devra récapituler clairement la nature de la mission contractée, les types de travaux exécutés et les résultats obtenus à travers ces contrats.

<u>Critères d'évaluation des propositions financières</u>: Seules, les propositions financières dont les offres techniques auraient obtenu un score minimum de 70 points sur 100 seront examinées. L'évaluation des offres financières sera combinée à celle des offres techniques par l'approche du mieux disant pour la sélection du Cabinet.

La proposition financière devra indiquer le détail des prix et des dépenses nécessaires à la réalisation de l'étude. Le canevas de présentation de cette offre est le suivant :

Ressources humaines

Nesseur des Harriannes					
	Nombre	Coût Unitaire	Coût total		
Postes de dépenses	Heures/mois				
	(Minimum)				
Technicien de surface					
Superviseurs					
Sous-total 1					
Produi	ts d'entretien				
Rubriques	Nombre	Coût unitaire	Coût total		

Sous-total 2		
Frais administratifs		
TOTAL GENERAL		

NB : Prévoir toutes les dépenses pertinentes (CNSS par Exemple) Ci-dessous au point VII.

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LOCAUX ET ESPACES VERTS DES LOCAUX ET RAMASSAGE DES ORDURES DE LA MAISON COMMUNE

Contexte

La Coordination du Système des Nations Unies en Guinée dispose dans l'enceinte de la maison commune, (sise à coléah à la corniche sud, commune de Matam) de plusieurs bureaux et espaces verts pour le nettoyage et l'entretien desquels il recherche un prestataire compétent et expérimenté, spécialiste du domaine, avec lequel il envisage d'établir un contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable.

I. PRESTATIONS ATTENDUES:

Le prestataire aura la charge du nettoyage et de l'entretien des locaux et des espaces verts situés à l'intérieur de l'enceinte de la maison commune (Les espaces verts incluent les plantes et/ou fleurs en pots dans les bureaux, les couloirs et la cour) ;

Enlèvement des ordures et vidange des poubelles dans la cour.

Le détail et la périodicité des tâches à accomplir sont fournis en annexe A.

1. <u>Surfaces à entretenir</u>

Surface des bureaux occupés par les agences 3169,14 m² Surface des services communs 1058,54 m² Surface totale de l'enceinte : 4227,68 m² Nombre approximatif de salles d'eau : 25

En plus de ces surfaces, il faudrait ajouter une cour (avant et arrière), un Jardin et des parterres.

Une visite des lieux sera organisée à la demande, en compagnie du gestionnaire de la maison commune, pour une meilleure appréciation par les soumissionnaires de la charge de travail et des prestations à offrir.

2. Heures d'intervention

Les heures de travail recommandées sont :

- du lundi au jeudi : de 7h00 à 16h00

le vendredi : de 7h00 à 15h00le samedi : de 7h00 à 12h00

3. Conditions de service :

- Le nettoyage des bureaux devant se faire pendant les heures de travail du personnel des agences de la maison commune, les agents d'entretien devront avoir au moins 2 tenues de travail, avoir leurs badges, être silencieux, propres et faire preuve d'une discrétion et d'une correction irréprochables;
- Le nettoyage des bureaux devra se faire de manière à ne pas perturber les rendezvous du personnel ;
- En cas d'indisponibilité du local à nettoyer (ex : le fonctionnaire occupant le bureau est en rendez-vous ou absent), l'agent de nettoyage devra en référer au gestionnaire de la maison commune ;
- Le nettoyage des sanitaires devra se faire deux (2) fois par jour, matin et après-midi ;
- La vidange, désinfection des poubelles et l'enlèvement des ordures se fera 3 fois par semaine.

4. Contrôles - Surveillance :

Le gestionnaire de la maison commune procédera à un contrôle journalier des présences et à des contrôles des locaux à nettoyer et/ou à entretenir afin d'assurer une qualité de service, une propreté et une hygiène permanentes.

5. Responsabilités:

En cas de destruction et/ou dégradation par les agents du prestataire de locaux ou de matériel appartenant à la maison commune, le prestataire sera tenu pour responsable et devra procéder au remplacement ou au remboursement immédiat du matériel détérioré.

II. Conditions matérielles / Logistique

1. Ressources humaines

Afin d'assurer un service de qualité, le <u>minimum</u> de personnel requis est de 17 répartis comme suit :

- Neuf (16) agents de nettoyage.
- Un (1) jardinier.

NB: Le personnel devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et permanent; il devra être vêtu de tenues propres et soignées qui devront être changées et lavées régulièrement et avoir un badge d'identification.

2. Ressources matérielles / Equipements

Le PNUD ne dispose d'aucun équipement ; la mise à disposition du matériel de nettoyage et des produits d'entretien est à l'entière charge du prestataire.

Ci-dessous une liste du matériel et des équipements minima requis pour la bonne exécution du contrat.

a. Matériel minimum requis :

Pour le nettoyage et l'entretien des locaux :

- Balais (intérieurs, extérieurs, balais brosses),
- Eponges, chiffons différenciés suivant l'usage (sanitaires, vitres, meubles & mobiliers, poussière), serpillières,
- Seaux,
- Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

Pour l'entretien des espaces verts et la dératisation & désinsectisation:

- 1 débroussailleuse,
- 1 escabeau,
- petit outillage classique d'usage (pelles, fourches, sécateurs, machettes, binettes, cisailles...),
- Seaux, pulvérisateurs,
- Petits accessoires et consommables pour le matériel utilisé,
- Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

Tout ce matériel devra être tenu dans un état de propreté irréprochable et permanent ;

b. Minimum requis en termes de produits d'entretien :

- Désinfectants, Eau de javel
- Insecticides
- Désodorisants
- Savons liquides pour carrelage
- Savons liquides pour toilettes
- Papier hygiénique
- Blocs bleus WC
- Gel détartrant pour carrelage et WC
- Produits de nettoyage pour les vitres
- Savons en poudre
- Produits de dératisation, désinsectisation et de désinfection
- Sacs poubelles

Tous les produits utilisés devront être de bonne qualité et respecter les normes écologiques en vigueur.

Ils devront toujours être disponibles en quantité suffisante pour pouvoir permettre le maintien d'une propreté et d'une hygiène des locaux irréprochables.

c. Equipement requis pour les agents :

Pour des questions d'hygiène, de confort et de sécurité des agents intervenant dans l'enceinte de la maison commune, les agents de nettoyage et les jardiniers devront impérativement être **au moins** équipés des éléments suivants :

Pour chaque agent de nettoyage :

- Deux (2) tenues de travail
- Une paire de gants de ménage
- Une paire de chaussure adaptée
- Un cache-nez
- De grandes poubelles en cas de besoin

Pour chaque jardinier & agent de dératisation/désinsectisation:

- Deux (2) tenues de travail
- Une paire de gants de travail
- Un cache-nez
- 1 paire de bottes en caoutchouc
- Des lunettes de protection.

III. Qualifications du prestataire :

Les prestataires désireux d'obtenir ledit contrat auprès du PNUD devront posséder les qualifications minimales suivantes :

- 1. Etre enregistrés au Registre du Commerce (Fournir les pièces justificatives) ;
- 2. Etre en règle avec les impôts (Fournir les pièces justificatives);
- 3. Jouir d'une stabilité financière avérée (Fournir les pièces justificatives) ;
- 4. Disposer d'un compte bancaire au nom de la société (Fournir les pièces justificatives);
- 5. Être enregistré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) (fournir les pièces justificatives) ainsi que les justificatives de l'affiliation des agents nettoyeur qui seront affectés à la maison commune;
- 6. Employer du personnel expérimenté;
- 7. Ne pas employer de mineurs ;
- 8. Posséder l'équipement minimum nécessaire à la bonne exécution du présent contrat (joindre liste si possible ;
- 9. Etre capable d'opérer sans interruption aux heures ci-dessus mentionnées ;

IV. Contrat:

Le contrat de service sera assujetti à une période d'essai de trois (3) mois.

Il sera établi pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction du personnel des Nations Unies et du gestionnaire de la maison commune et sur le bon respect des engagements.

Annexe A : Description détaillée et périodicité des tâches à accomplir.

	FREQUENCE SOUHAITEE PAR LA MAISON COMMUNE			IAISON	
		Par	Tous les deux	Par	A la
1. Bureaux, couloirs, balcon et cour intérieure.	Journalier	semaine	mois	mois	demande
Lessivage des sols carrelés	X	Semane	111015	111013	acmanac
Aspiration des moquettes/tapis à l'aide d'aspirateur	X				
Enlèvement et nettoyage des poubelles	X				
Enlèvement et nettoyage des peudettes	X				
Dégraissage intérieur et extérieur de l'ensemble des vitres		Х			
Dépoussiérage et nettoyage de l'ensemble du mobilier	Х	,			
Dépoussiérage des plafonds (enlèvement des toiles d'araignée et nettoyage des aspérités)				Х	Х
Intervention de gros travaux de nettoyage pour la maintenance en propreté		Х			
L'exécution de toute autre mission en cas de besoin					X
Balayage des cours intérieures et extérieures	X				
2. Sanitaires					
Lessivage et désinfection des sanitaires	Х				
Nettoyage des miroirs	Х				
Dégraissage intérieur et extérieur de l'ensemble des vitres		Х			
Intervention de gros travaux de nettoyage pour la maintenance et la propreté				X	Х
Dépoussiérage des plafonds (enlèvement des toiles d'araignée et nettoyage des aspérités)		X			
3. Espaces verts					
Balayage des pistes et cours de la concession du PNUD	Х				
Tonte motorisée de la pelouse			Х		Х
Taille des haies et massifs de fleurs, élagage des					
arbres	Χ				
Jardinage	Χ				
4. Gestion des ordures					
Enlèvement des ordures et vidange des grandes poubelles		3			
3 fois par semaine		fois /semaine			
5.Dératisation, désinsectisation et désinfection					
Dératisation, désinsectisation et désinfection des bureaux et de la cours					2 fois par an

I. JALONS DE PAIEMENT

Le paiement se fera Mensuellement

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique:

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
Form A: Formulaire de soumission de la proposition technique	
Form B: Formulaire d'information du soumissionnaire	
 Form C: Formulaire d'information pour les Joint- Venture/Consortium/ Association 	
Form D : Formulaire de qualification	
Form E: Formulaire de la proposition technique	
Form H : Formulaire de garantie de soumission	
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	
Enveloppe de proposition financière :	
Form F: Formulaire de soumission de la proposition financière	
 Form G : Formulaire de proposition financière 	

FORM A: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

r	Nom:	

Titre:	
Date:	
Signature:	

[Cachet official du soumissionnaire]

FORM B: FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]
Etes-vous un fournisseur UNDP?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]
Pays d'exploitation	[Compléter]
No. D'employés à temps plein	[Compléter]
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter]
Veuillez joindre les documents suivants :	 Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés Certificat d'enregistrement d'entreprise Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu

- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration

FORM C: FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :		[Insérer le nom du	soumissionnaire]		Date	Séle	ectionner la	date	e	
Référence du RFP : [Insérer la référence			e du RFP]							
	•	etourner avec votr tium/Association.	e proposition si	la prop	oosition	est	présentée	en	tant	que
No	Nom du parte	enaire et coordonne	ées	_	_	=	sée des res	=		
	(Adresse, télépho	one, fax, e-mail)		(en%)) et du t	ype (de services	a et	tectu	er
1	[Compléter]			[Compl	éter]					
2	[Compléter]			[Compl	éter]					
3	[Compléter]			[Compl	éter]					
et, da penda Nous juridiq Let Nous Conso	ns le cas où un co ant l'exécution de avons joint une ue et la confirma tre d'intention d confirmons par	contrat) copie du document ation de la responsa le former une coent la présente que s on sont solidaireme	bilité conjointe et reprise ou \square Ac i le contrat est a	séparabl cord de J	e des mo	embr ortiun s pai	es de ladite n/Association rties de la	coe coe	ntrep greem ntrepr	rise : nent rise /
Nom	du partenaire :		Nom	du parte	enaire : _					
Signa	ture :		Sign	ature :						
Date	:		Date	:						
Nom	du partenaire :		Nom	du parte	enaire : _					
Signa	ture :		Sign	ature :						
Date	:		Date	:						

FORM D: FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

\square La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années								
☐ Contrat	Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années							
Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)					
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:						

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

☐ Pas d'historique des litiges depuis 3 ans								
☐ Historiq	\square Historique des litiges							
Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)					
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :						

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 3 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou soustraité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Nom du client et contact de référence	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

□ Ci-ioints les déclarations de performance satisfaisante des trois princi	

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année Année Année	USD USD USD	
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source			

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années				
	Année 1	Année 2	Année 3		
		Informations du bilan			
Total Actifs (TA)					
Total Passifs (TL)					
Actifs actuels (CA)					
Passifs actuels (CL)					
	Inform	nation tirée de l'état des résu	ıltats		
Total / Recettes brutes (TR)					
Profits avant Taxes (PBT)					
Profit Net					
Ratio actuel					

 \Box Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :

- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères;
- Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
- Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E: FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA PERSONNE	[INSERER]
POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION	[INSERER]
NATIONALITE	[INSERER]
QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES	[INSERER]

	[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]
EDUCATION/ QUALIFICATIONS	
	[INSERER]
	[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]
CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLE S	
	 NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER] DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES EMPLOIS / EXPERIENCE	[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]
REFERENCES	[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

REFERENCE 1:
[INSERER]
REFERENCE 2:
[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES INFORMATIONS

PERTINENTES SUR MOI-MEME.	
Signature de la personne	Date (D/M/Y)

FORM F: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom:	
Titre:	
Date:	
Signature:	
_	

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G: FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [GNF]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

A -

Postes de dépenses	Nombre Heures/mois (Minimum)	Coût Unitaire	Coût total	
	(IVIIIIII)	Officance		
Sous-total 1				
Transport / séjour				
Rubriques	Nombre	Coût	Coût total	
Nastiques	TTOTAL	unitaire		
Sous-total 2				
Frais administratifs				
TOTAL GENERAL				

FORM H: FORMULAIRE DE GARANTIE DE SOUMISSION – NON APPLICABLE

La garantie de soumission doit être émise à l'aide de l'en-tête officiel de la banque émettrice. Sauf pour les champs indiqués, aucune modification ne peut être apportée à ce modèle.

Au: PNUD

[Insérer les coordonnées fournies dans la fiche technique]

ATTENDU que [Nom et adresse du soumissionnaire] (ici dénommé « le soumissionnaire ») a présenté au PNUD une proposition datée du Cliquez ici pour entrer une date. pour exécuter les services de [Insérer le titre des services] (ci-après dénommé "la proposition") :

Et ATTENDU qu'il a été stipulé par le PNUD que le soumissionnaire devra vous fournir une garantie bancaire par une banque reconnue pour la somme qui y est indiquée comme garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signe pas le contrat après que le PNUD l'ait octroyé;
- b) Retire sa proposition après la date d'ouverture des propositions ;
- c) Omet de se conformer à la modification des exigences du PNUD, selon les instructions de la RFP ; ou
- d) Omet de fournir des garanties d'exécution et/ou de bonne fin, des assurances ou d'autres documents que le PNUD pourrait exiger comme condition pour rendre le contrat effectif.

Et ATTENDU que nous avons convenu de donner au soumissionnaire une telle garantie bancaire :

Par conséquent, nous affirmons par la présente que nous sommes le garant et responsable auprès du PNUD, au nom du soumissionnaire, jusqu'à un montant total de [montant de garantie] [en mots et en chiffres], cette somme étant payable dans les types et proportions de devises dans lesquelles la proposition de prix est payable , et nous nous engageons à vous payer, sur votre première demande écrite et sans contester ou argumenter, toute somme requise dans les limites de [montant de garantie comme susdit] sans que vous ayez besoin de prouver ou de montrer des motifs ou des raisons de votre demande pour la somme qui y est spécifiée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date de validité finale des soumissions.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE EMETTRICE

Signature:		
Nom:	·	
 -		
Date:		
	banque	
Adresse		

[Cachet officiel de la Banque]